

Assistant.es d'Education :
Du 1^{er} au 8 décembre, aux CSA et
à la CCP, je vote FSU !



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



Chères et chers collègues,

Conscient que les AED sont des **personnels indispensables** au bon fonctionnement du Service public d'Éducation, conscient que vous avez été **en première ligne pendant la période Covid**, conscient que vous êtes les **grands oubliés du Ministère de l'Éducation nationale**, le SNES-FSU a eu à cœur de vous défendre pendant les 4 années passées, à la fois **dans les instances mais aussi dans les mobilisations**.

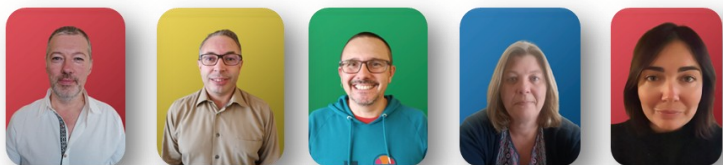
En effet, les vies scolaires se sont largement mobilisées au cours de ces derniers mois, avec le SNES-FSU, aux côtés des autres personnels de l'Éducation nationale. Et cela a payé ! Revendication de longue date, **les AED vont enfin toucher la prime REP+** (même si le compte n'y est pas, voir page 4). **Le combat pour le CDI**, s'il constitue une victoire en demi-teinte, a permis de faire la lumière sur le **rôle indispensable des AED** dans les collèges et les lycées, rendant indispensable la nécessité de valoriser leurs missions.

Premier syndicat dans les collèges et les lycées, le SNES-FSU continue de vous défendre sans relâche en vous conseillant et en intervenant auprès du rectorat pour faire valoir vos droits.

Voter, c'est déjà décider. C'est faire entendre notre voix et nos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère !

Du 1^{er} au 8 décembre, pour pouvoir continuer à vous défendre, individuellement et collectivement, et gagner la revalorisation salariale si nécessaire et tant attendue par la profession : aux CSA et à la CCP, votez et faites voter pour la FSU et ses syndicats ! (voir modalités page 3)

Fabien Claveau et Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Philippe Leyrat, secrétaire académique adjoint
Isabelle Dyduch, élue en CCP AED/AESH
Amandine Markiewicz, AED



CSA
ministériel
CSA
académique
CCP

JE VOTE

AED
ASSISTANT-E
D'ÉDUCATION

Du 1^{er} au 8 décembre,

CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Supplément n°2 au bulletin 197 du mois de septembre 2022

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand



Page 1 : édito

Page 2 et 3 : élections professionnelles, pourquoi et comment voter FSU

Page 4 : connaître mes droits et les faire respecter

S
O
M
M
A
I
R
E

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CSA académique et ministériel

Comités Sociaux d'Administration (ex CTA / CTM)

Avec la FSU pour gagner :



La FSU se mobilise sur tous les sujets pour gagner une **vraie revalorisation pour toutes et tous**. Au-delà de son exigence d'augmentation du traitement indiciaire, ses interventions dans l'académie ont permis de gagner de meilleures conditions de rémunération et d'emploi pour les contractuel·les et les AESH : c'est la preuve que l'action paye.

Avec vous, nous poursuivrons ces combats.

EMPLOIS

La défense de l'emploi est indispensable pour **améliorer les conditions de travail**. La FSU se bat pour une carte scolaire, des dotations dans les établissements, des postes à la hauteur des besoins. Elle mobilise et agit contre les suppressions de postes, les fermetures de classes ou d'écoles, **l'insuffisance du nombre d'AED et pour l'amélioration de leur statut**, grâce à son implantation sur le terrain et à l'expertise de ses élu·es.

VOS DROITS

En tant qu'agent·es sous contrat, les AED sont soumis·es aux **décisions arbitraires** de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens. La FSU revendique une gestion plus respectueuse de vos droits : **application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...** Vous trouverez toujours des militant·es de la FSU pour épauler les AED en cas de conflits avec le·la chef·fe d'établissement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élu·es FSU partagent **vos conditions d'exercice, trop souvent dégradées**. Leurs interventions dans les instances académiques et départementales visent à améliorer l'organisation des services et leurs dotations en moyens et à dénoncer les pressions managériales. Chaque voix leur donne plus de force pour vous défendre.

CCP académique AED / AESH

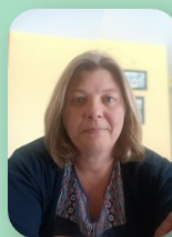
Commission consultative paritaire académique



La CCP, qu'est-ce que c'est ?

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'a pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, li ment, révision du compte-rendu de l'entretien prof nel... les CCP détiennent un rôle de défense des dro personnels. Les **élu·es de la FSU, majoritaires dans fession**, y siègent déterminé·es pour garantir les inté toutes et tous et faire avancer de nouveaux droits. **L et les AESH sont réuni·es au sein de la même CCP** e défendu·es par des élu·es FSU eux·elles-mêmes A AESH.

ÉLUE AED/AESH EN CCP, elle témoigne :



Avec les élu·es FSU en Comité que, nous nous battons pour le ment de **l'indemnité compen de la CSG**, pour revendiquer **mentation des salaires, con non-renouvellements de cont pour l'augmentation du n d'AED** en établissement.

Améliorer les conditions de travail des AED est une m té. Les missions doivent être reconnues à leur juste va

La FSU exige **l'allègement général du temps de trav** AED notamment pour permettre à celles et ceux qui haitent de poursuivre leurs études. Nous nous batton **une grille de rémunération** et des **règles de mutatio** les AED CDI·sés.

Isabelle I

: pourquoi il faut voter pour la FSU ?

Pour les AED, la FSU revendique :

SALAIRES : A AUGMENTER D'URGENCE !

Pour la FSU, les AED doivent être rémunéré-es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification. Nous exigeons que le salaire minimum soit porté à **1850 € nets mensuels**, et l'indexation du salaire sur les prix. Grâce aux interventions de la FSU, le versement des indemnités REP et REP+ pour les AED et AESH est enfin prévu au budget 2023 ; la FSU exige qu'elles soient identiques à celle des titulaires.

VOTRE EMPLOI D'AED

Le recrutement des AED par les chef-fes d'établissements est une des causes de la précarité. La FSU revendique le **recrutement par les recteurs** de tous les AED, y compris en CDD, avec **droit à mutation**, et que la **possibilité de signer des contrats de trois ans** soit donnée à celles et ceux qui le souhaitent. Le chantage au renouvellement doit cesser ! La CDIisation telle que mise en place par le ministère ne respecte pas les personnels et ne mettra pas fin à la précarité : l'absence de grille salariale, comme le temps de travail imposé sont inacceptables.

Ensemble, gagnons pour les AED :

- ➔ Une **revalorisation** urgente et sans contrepartie : aucun·e AED en dessous de **1850 €** pour un temps plein.
- ➔ Une mise à plat du **temps de travail** : fin de l'annualisation, temps de travail hebdomadaire permettant de concilier poursuite d'études/formation/ recherche d'emploi et missions d'AED.
- ➔ Une **affectation académique** : avec un barème qui garantit des règles communes et transparentes et assure une égale couverture des besoins en personnels, notamment dans les établissements les moins attractifs.
- ➔ Le respect des missions et des compétences des AED, membres à part entière de l'équipe éducative.
- ➔ L'ouverture de réelles **perspectives de carrière** : si la CDIisation peut constituer un début de réponse dans un contexte économique et social dégradé, elle n'est pas suffisamment ambitieuse faute de perspective de carrière et de valorisation des compétences des personnels. L'expérience professionnelle des AED doit être systématiquement reconnue par une VAE.

Comment voter aux CSA et à la CCP :

toutes les infos sur <https://clermont.snes.edu> ou en scannant les QR codes ci-dessous

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

- 1** DU 11 AU 24 OCTOBRE
Je vérifie ma inscription sur la liste électorale
→ Dans l'établissement (salle des professeurs...)
- 2** DU 7 AU 17 NOVEMBRE
Je récupère ma notice de vote
→ Au secrétariat de direction
- 3** DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE
Je vote
→ via Internet

Oups ! J'ai perdu la notice

DIRECTEMENT SUR LE SITE

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

CSA
ministériel
CSA
académique
CCP



5 min pour VOTER

être défendu·e pendant 4 ans

Avec le SNES-FSU, connaître mes droits et les faire respecter

CDI : aucune garantie !

Les AED se sont mobilisé-e-s au cours des deux dernières années scolaires, avec le soutien du SNES-FSU, **contre la précarité et pour de meilleures conditions de travail, d'emploi et de rémunération**. La récente possibilité d'un CDI pour les AED de plus de six années n'efface pas toute la précarité de leur statut.

L'accès au CDI n'est pas un droit opposable, il n'y a aucune garantie que le recrutement CDI soit sur une quotité au moins égale à celle détenue pour le dernier CDD. La rémunération des AED n'est pas améliorée : les AED en CDD restent rémunéré-es au minimum de la fonction publique (Indice 352).

Pour les AED en CDI, l'indice minimum est fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure. Par ailleurs, les AED recrutés en CDI sont privés du crédit d'heures (200 heures pour un temps plein) qui doit permettre à un-e AED de suivre une formation universitaire ou professionnelle. Cette disposition discriminatoire ne prend pas en compte la diversité des parcours de formation. La situation des AED est très dégradée du fait de l'é-

tendue de leurs missions et de la précarité qui pèse sur leur activité : recrutement local, contrats courts, faiblesse des rémunérations, manque de personnels, impossibilité de concilier études et temps de présence plus important dans les établissements scolaires, remplacements non assurés...

Le SNES avec la FSU porte une toute autre ambition pour lutter contre la précarité des AED et étudie toutes les voies de recours contre les dispositions qu'il a dénoncées dans ce texte. En conséquence, la mobilisation doit se poursuivre !



Indemnité REP / REP+ : le compte n'y est pas !

Contraint d'élargir aux AED et AESH le bénéfice de l'indemnité REP/REP+, le ministère fait une nouvelle fois la preuve du peu de cas qu'il fait de ces personnels en leur octroyant une part réduite de cette indemnité.

Lors du Comité Technique Ministériel du 26 octobre 2022, **la FSU a dénoncé l'iniquité du projet de décret élargissant le bénéfice des indemnités REP et REP+ aux AED et AESH**. Alors que ce projet de décret est censé rétablir l'égalité de traitement entre l'ensemble des personnels exerçant en éducation prioritaire, il prévoit des **montants différents** pour les AED et AESH : inadmissible !

En REP+, la part fixe de l'indemnité est de 3 263 € pour les AED et AESH alors qu'elle est de 5 114 € (brut annuel) pour les autres personnels. La part variable est de 448 € pour les AED et AESH contre 702 € pour les autres personnels. **En REP**, la part fixe est de 1106 € pour les AED et AESH contre 1734 € pour les autres personnels.

De plus, **le versement de cette indemnité est pratisé au temps de service**. Cela signifie qu'une AESH qui a 24h hebdomadaires d'accompagnement ne percevra que 62% de ce montant réduit.

Le SNES avec la FSU se battra pour obtenir les mêmes montants pour tous les personnels.

Temps de travail des AED : vigilance !

Pour un temps plein de 12 mois, **le temps de travail annuel est de 1 607 h**. Les 1 607 h sont étalées sur un minimum de 39 semaines à un maximum de 45 semaines.

Depuis 2006, la **journée de solidarité** est comptée dans les 1 607h. On ne peut pas vous imposer de la rattraper. Si vous êtes **inscrit-e à une formation** (étudiant, etc), demandez un crédit d'heures qui sont déduites du temps de travail annuel ou seulement d'une partie du temps pour un stage, un examen. Ce crédit est de 200h pour un temps plein.

En tant que contractuel-le de l'État, les AED ont droit au **fractionnement des jours de congés**. Cela correspond à une diminution de 2 jours de temps de travail (14h) pour un temps plein, ce qui revient à 1 593 heures dues dans l'année.

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé, conseillé et défendu** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.



Le montant de la cotisation annuelle pour les AED est de 25 €

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) :
<https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>

